



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> avril 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

#### Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Président du Comité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère au paragraphe 8 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité, adoptée le 22 décembre 2017, dans lequel le Conseil a prié les États membres de lui présenter un rapport final sur les mesures qu'ils auraient prises à l'égard des ressortissants de la République populaire démocratique de Corée percevant des revenus à l'étranger. Le Gouvernement nigérian a expulsé en tout 10 ressortissants de la République populaire démocratique de Corée entre mai et décembre 2019. En outre, sur les 25 travailleurs qui seraient, selon un État Membre, originaires de la République populaire démocratique de Corée, les deux seules personnes pour lesquelles cette information a été confirmée ont également été expulsées le 7 septembre 2019. Les noms des 23 autres ont depuis lors été placés sur la liste noire des services nigériens chargés de l'immigration, qui interdit leur entrée dans le pays. Cette liste a également été transmise aux services de sécurité compétents pour qu'ils prennent les mesures nécessaires. Le Nigéria continuera d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de s'acquitter de ses obligations internationales.

La Chargée d'affaires par intérim,  
Mission permanente du Nigéria  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Abiola S. Delupe

